

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2015

Séance du 24 juin 2015– Maison du Parc à Pélussin
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

Etaient présents :

Mme COROMPT Thérèse
M. LARDON Eric
M. LONGEON Olivier

Etait représentée

Mme CUKIERMAN Cécile Par Mme COROMPT

Etait excusé

M. PALLUY Guy

Etaient absents

Mme CHANAL Agnès
M. DE PEYRECAVE Gabriel
Mme JUBAN Laurence
Mme MICHAUD-FARIGOULE C.
M. UCA Elvan

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Etaient présentes

Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental Loire
Mme JURY Christiane	Conseil Départemental Rhône
Mme PUBLIE Martine	Conseil Départemental Rhône
Mme VIALLETON Marie Michèle	Conseil Départemental Loire

Etaient représentés

Mme CUSTODIO Alexandra	Par Mme PEREZ Michèle
Mme PERRIN Fabienne	Par Mme PEYSSELON Valérie
M. REYNAUD Hervé	Par Mme FOREST Nicole

Etait absente

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental Loire
----------------------------	-----------------------------

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Etaient présents :

M. CHORON Denis
Mme PERNOT Sylvie
Mme RICHARD Béatrice

Etaient représentés

M. DEVRIEUX Michel
M. ZILLIOX Charles

Par Mme PERNOT Sylvie
Par Mme RICHARD Béatrice

Etait excusé

M. PERRET Jean Baptiste

Etaient absents

M. BLANC Eddie
M. SAUVIGNET Daniel

Délégués des communes

Etaient présents

Mme MAZOYER Martine
M. MARET Philippe
Mme PEREZ Michèle

Déléguée suppléante de Véranne
Délégué de Malleval
Déléguée de Roisey

Etait représentée

Mme FRERING Odette

Par M. MARET Philippe

Etait excusée

Mme LEFEBVRE M. Chantal

Déléguée de Verin

Etaient absents

M. SEGUIN Frédéric
M. VERNEY Jean Paul

Délégué de St Michel sur Rhône
Délégué de Maclas

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Etaient présents

M. CHARDON Michel
M FOREL Vincent
M. IMBERT Florent
Mme MATHEVET Marie Anne
M. SOUTRENON Bernard

Etait excusé

M. MALAURE Eric

Etaient absents

Mme DROIN Anne

Mme LEVEQUE Patricia

Mme ROCHETTE Yvette

Délégués des communes

Etaient présentes

Mme MONCHOVET Michèle

Délégué de Bourg Argental

Mme LECORNU Françoise

Déléguée de Colombier

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick

Délégué de Thélis la Combe

M. BRUNON François Xavier

Délégué Planfoy

M. DURSAPT Jean Louis

Délégué de Tarentaise

M. LE GRIS Sébastien

Délégué de St Sauveur en Rue

M. MALOCHET Yves

Délégué de St Régis du Coin

M. PRUD'HOMME J Claude

Délégué de St Romain les Atheux

Délégués Collège secteur de Condrieu

Délégué de la Communauté de communes

Etaient présents

Mme BERGER Corinne

M. BONNEL Claude

M. BRACCO Vincent

M. GADOUD Marc

Etait absent

M. DARMANCIER Martial

Délégué des communes

Etaient présents

M. DURR Daniel

Délégué de Condrieu

M. GAUTHIER Robert

Délégué de Treves

M. LAGER Alain

Délégué de Tupin Semons

Mme JAUD-SONNERAT Marie Pierre

Déléguée de St Romain en Gal

Etait excusé

M. LECONTE Marc

Délégué de Loire sur Rhône

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etait présente

Mme ROUCHON Agnès

Etait représenté

M. PORCHEROT J Philippe

Par M. VALLUY

Etaient absents

Mme HUET Isabelle

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean François

Délégués des communes

Etait présent

M. VALLUY J. Christophe

Délégué Ste Croix en Jarez

Etaient absents

M. BARRIER Jean Alain

Délégué de Farnay

M. LACROIX Norbert

Délégué La Terrasse sur Dorlay

M. THOLOT Sébastien

Délégué La Valla en Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

M. CAPILLA Vincent

Mme FOREST Nicole

M. FAVERJON Christophe

M. GEYSSANT Daniel

M. PENARD Christophe

Etait excusée

Mme CHAZELLE Suzanne

Etaient absents

M. GONNET J. Gabriel

Délégués des Villes portes

Etaient présents

Mme GRANOTTIER Claudie

Déléguée suppléante Sorbiers

M. LARGERON Patrick

Délégué Annonay

M. MICHAUT Marc

Délégué de L'Horre

Mme RUAS Janine

Déléguée de St Martin la Plaine

M. VINCENT Pierre Délégué suppléant Lorette

Etait représenté

M. FAVIER Daniel Par M. FAVERJON Christophe

Etait excusée

Mme A. DE BEAUMONT Déléguée de Firminy

Etaient absents

Mme CHARBONNEL Christiane Déléguée de La Grand Croix

M. BERGER J. Pierre Délégué de St Etienne

M. GAGNEUR Jean François Délégué de Givors

Assistaient également à la réunion :

M. FOREST Michel	Président Association des Amis du Parc du Pilat
M. FOUGEROUSE	Association des Amis du Parc
M. VINCENT Pierre	Association des Amis du Parc
Mme FRANCOIS Léa	Services du Conseil départemental de la Loire
Mme GRARD-VERZAT Maud	Directrice CONIB
M. GRENOT Jacques	CRPF
M. MATHEVET	Fédération chasse Loire
Mme PANNETIER Emmanuelle	Directrice CPIE
M. VERILHAC J Marc	Trésorier du Parc
M. FUSILLE	ADMR St Pierre de Bœuf
M. DUBOUIS Jean	Mairie de Pélussin
M. le Directeur	Hôpital de Pélussin
Mme La Directrice	Hôpital de Condrieu
Membres équipe du Parc	

Etait représenté

M. GUILLOTEAU Christophe Président CD 69 par Mme JURY Christiane

Etaient excusés

M. BOISSAC François	Directeur Région Rhône Alpes
M. CHIRAT Thierry	DDT Pélussin
M. CHRISTOFORETTI Jean Daniel	Direction du travail
M. DUMAS Jacques	Fédération pêche Loire
Mme GOUX Mylène	ONF
M. LACROIX Gérard	Secrétaire général préfecture Loire
M. SIMONIAN Edouard	Conseiller Régional

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Michèle Perez accueille les membres du Comité syndical à la Maison du Parc.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 MARS 2015.

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE BUREAU DES 25 FEVRIER, 18 MARS ET 22 AVRIL 2015.

Aucune observation n'est formulée.

3 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.

Dans sa séance du 26 juin 2014 le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et la Présidente doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Compte rendu des décisions prises par le Bureau :

La liste exhaustive des décisions prises, figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Sandrine Gardet présente la synthèse des décisions prises lors des précédentes réunions de Bureau:

- Lancement de la révision de la stratégie de communication : (le groupe de travail s'est réuni 2 fois) un plan d'actions bientôt disponible
- Mise en œuvre du Projet agro-écologique et climatique qui a concerné 22 exploitations agricoles qui devraient donc pouvoir obtenir un soutien financier en contrepartie d'actions agricoles favorables à la biodiversité.
- Octroi de subvention régionale via le Parc en faveur de 3 exploitations agricoles pour la mobilisation de foncier jusque là inexploité
- Octroi de subvention régionale via le Parc pour les 8 lauréats de l'appel à projet culturel annuel du Parc
- Octroi de subvention régionale via le Parc pour l'association des entrepreneurs de travaux forestiers dans leur projet d'acquisition en collectif de câble synthétique pour le débardage
- Des travaux d'aménagement favorisant l'accès au public du marteloscope de Pélussin, un outil pédagogique original pour faire connaître la forêt et ses multiples usages
- La négociation avec la Région d'une enveloppe de subvention régionale de 720 000 € sur 5 ans en faveur de projets portés par le Parc ou d'autres acteurs pour le développement agro-écologique et sylvo-écologique du Pilat.
- Le dépôt d'une candidature du Parc, en lien avec la Maison du Tourisme et les intercommunalités, à l'appel à projet Pôle de Nature du massif central qui pourrait permettre au territoire du Pilat de bénéficier de 500 000 € de fonds européens sur 5 ans pour un développement touristique avec comme produit phare les activités vélo
- La participation du Parc en tant que territoire d'expérimentation pour un programme de recherche régional en faveur de la forêt et de la filière bois.
- La poursuite du programme d'accroissement des liens favorables entre pratiques viticoles et biodiversité
- La convention avec les Clubs d'Investisseurs locaux du Haut Pilat, les cigales, soit des citoyens qui investissent leur épargne dans des projets de développement économique sur le territoire du Pilat
- Avis défavorable émis sur la demande d'autorisation ICPE du projet éolien de Salvaris porté par EDF
- EN

- Avis favorable pour le renouvellement de l'homologation pour le circuit dédié aux pratiques motorisées à Véranne.

Compte rendu des décisions prises par la Présidente :

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2015.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Cf tableau ci-dessous
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	Activation de la ligne de Trésorerie (fixée par délibération du Comité syndical du 28 janvier 2015) pour un montant de 101 000 € le 23/04/15, 50 000 € le 30/04/15, 115 000 € le 26/05/15. Remboursement 190 000 € le 28/05/15 et 76 000 € le 1/06/15

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics
pour la période 1^{er} mars – 31 mai 2015**

Objet	Entreprise attributaire	Montant
Analyse d'opportunité pour le choix de gares dans le cadre du projet inter-parcs relatif à la mobilité « les gares : sites stratégiques pour les Parcs » puis mise en place de la phase 2 de cette action (plan d'action, animation de comités locaux).	INDIGGO	14 982€ TTC
Révision de la charte signalétique du Parc naturel régional du Pilat.	COVADIS	16 653€ TTC
Marché de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de l'Ermitage de la chartreuse à Sainte Croix en Jarez	ARCHIPAT	Tranche ferme : 10 220€ HT Tranche conditionnelle : 19 320€ HT
Mission de coordination SPS dans le cadre de la rénovation de l'Ermitage de la chartreuse à Sainte Croix en Jarez	ACE BTP	Tranche ferme : 1 005€ HT Tranche conditionnelle : 916€ HT
Mission de Bureau de contrôle technique dans le cadre de la rénovation de l'Ermitage de la chartreuse à Sainte Croix en Jarez	Bureau Véritas	Tranche ferme : 1750€ HT Tranche conditionnelle : 1750€ HT
Assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme.	SOBERCO Environnement	9 900€ TTC (pour accompagnement d'une commune)
Évaluation scientifique et technique du plan d'actions du contrat de territoire Corridors Biologiques «Grand Pilat» (2014-2018).	Mosaïque Environnement	33 840€ TTC

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade compte tenu de l'ancienneté acquise dans leur grade actuel.

Compte tenu de fonctions occupées par ces agents, la Présidente propose de leur permettre d'accéder à ces nouveaux grades à compter du 1^{er} septembre 2015.

Postes occupés	Grade actuel	Nouveau grade
Responsable informatique et SIG	Ingénieur	Ingénieur principal
Assistante gestion administrative du personnel	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

Secrétaire du pôle Economie durable	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
Assistante (budget et gestion administrative de personnel) pour le compte de la Maison du Tourisme	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Directeur de la Maison du Tourisme et d'IPAMAC	Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle

Les crédits correspondant à ces avancements ont été provisionnés lors du vote du budget primitif.

La commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Loire a rendu un avis favorable sur ces avancements de grade lors de ses réunions des 11 et 17 juin dernier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, et sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire, décide de :

- créer les emplois correspondant aux nouveaux grades avec effet au 1^{er} septembre 2015,
- supprimer les emplois correspondant aux anciens grades à compter de la même date.

Christiane Jury s'interroge sur le surcoût lié aux avancements de grade. Thérèse Corompt précise qu'il est assez réduit puisqu'il s'élève à 1 200€ pour la période allant de septembre à décembre 2015.

5 – BUDGET PRIMITIF 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Thérèse COROMPT, 1^{ère} Vice-présidente en charge des Finances et du personnel, rappelle que l'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le Parc en 2015 et les financements correspondants apportés par les différents partenaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le contenu de la Décision modificative dont le tableau récapitulatif figure en annexe à la présente délibération.

6 – CREATION ET ADHESION A L'ASSOCIATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX D'Auvergne ET DE RHONE ALPES.

Après constat d'un relatif manque d'efficacité et d'efficience du fonctionnement actuel du réseau des Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes (un fonctionnement par ailleurs beaucoup plus technique que politique), et compte-tenu de l'émergence de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'idée d'une association regroupant les Parcs naturels régionaux et projets de Parcs naturels régionaux d'Auvergne et Rhône-Alpes a été discutée entre les Parcs et la Région Rhône-Alpes. Au total, seraient concernés 13 Parcs : 9 existants (Vercors, Pilat, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Chartreuse, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Baronnies Provençales, Haut-Jura) et 4 en projet (Belledonne, Dombes, Aubrac, Sources et Gorges du Haut Allier).

L'association aurait pour objet d'être un interlocuteur pivot entre l'ensemble des Parcs naturels régionaux et un interlocuteur relais entre les Parcs naturels régionaux et les Conseils régionaux ou les autres instances de niveau régional (Services de l'Etat en région, autres têtes de réseau régional ...) pour :

- favoriser les réflexions collectives et prospectives s'agissant du développement durable des territoires ruraux et périurbains,

- mettre en commun, voire mutualiser, des moyens, savoir-faire et expertises (via notamment les conseils scientifiques de chaque Parc),
- mener des actions collectives, si possible innovantes (impliquant une majorité de membres actifs) qui concourent au développement régional,
- contribuer à la diffusion et au transfert des expérimentations ou innovations conduites dans les Parcs naturels régionaux sur l'ensemble de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région Auvergne Rhône Alpes serait invitée à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de cette association, mais n'en serait pas membre actif.

Les projets de statuts de cette association sont donc bâtis sur un modèle proche de celui de l'Association Inter Parcs Massif central, association qui a permis la reconnaissance des Parcs à l'échelle du Massif central, la mutualisation de moyens entre Parcs et la captation de fonds européens et nationaux issus du Programme opérationnel du Massif central et de la Convention interrégionale Massif central pour des actions au profit de nos territoires.

Le montant de cotisation envisagé serait de l'ordre de 2 000 €. Le premier appel à cotisation n'aurait lieu qu'à partir de 2016. Il s'agit aussi d'optimiser les moyens affectés aujourd'hui par la Région en faveur des actions en réseau et d'explorer les possibilités de mutualisation pour réduire nos coûts de fonctionnement dans un second temps.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur l'opportunité et la pertinence de créer et d'adhérer à une telle association (les statuts sont appelés à évoluer légèrement suite aux nouvelles discussions à intervenir début juillet entre les Présidents de Parc).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la création de cette association et autorise la Présidente à proposer que son siège soit le siège du Parc naturel régional du Pilat du fait de sa position géographique au centre de la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Christophe Faverjon demande si cette association se substituera à IPAMAC. Michèle Perez indique que non, IPAMAC rayonnant sur un secteur géographique plus important.

Pierre Vincent s'interroge sur la pertinence de créer une association pour améliorer le fonctionnement en réseau. Sandrine Gardet explique que l'association obligera à des rencontres entre Parcs lors des réunions d'AG ou de CA et donc un fonctionnement politique du réseau qui n'existe pas vraiment à ce jour.

L'association sera force de proposition auprès de la future région Auvergne Rhône Alpes.

Michèle Perez complète en indiquant qu'un fonctionnement identique à celui d'IPAMAC pourrait être mise en place. Par thématique de coopération sont désignés un Président de Parc référent, un Directeur de Parc référent et un chargé de mission de Parc référent, et chacun issu d'un Parc différent.

7 - DESIGNATION D'UN ELU APPELE A REPRESENTER LE PARC AU SEIN DES INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE RHONE PLURIEL.

Le Syndicat mixte Rhône PLURIEL (Projet Local d'Union Rhône Isère Et Loire) agit sur un territoire à la jonction de trois départements : Isère, Rhône et Loire. Ce territoire couvre celui de 5 intercommunalités :

- la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné,
- la Communauté de communes du Pays Roussillonnais,
- la Communauté de communes du Pilat Rhodanien,

- la Communauté de communes de la Région de Condrieu,
- la Communauté d'agglomération du Pays Viennois.

Ce Syndicat mixte porte deux procédures contractuelles avec la Région Rhône-Alpes

- Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) :
Les Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) sont le moyen d'intervention contractuel que la Région propose aux territoires engagés dans un projet de développement local. Leur mise en œuvre repose sur une démarche ascendante à l'initiative des acteurs locaux. L'intervention de la Région via les CDDRA touche divers domaines : économie, tourisme, transport, agriculture, culture, urbanisme, ...
- Le Projet Stratégique d'Agriculture et de Développement Rural (PSADER) :
Le PSADER est une politique territoriale régionale qui, comme les CDDRA, se construit de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux et à l'échelle d'un bassin de vie. Cette procédure touche uniquement le développement rural (agriculture, forêt). Les actions inscrites au PSADER sont complémentaires de celles du CDDRA.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat siège au sein du Syndicat mixte Rhône PLURIEL, sans cotiser et avec voix consultative.

Dans sa séance du 26 juin 2014, le Comité syndical a procédé comme suit à la désignation de ses représentants appelés à siéger au sein des instances du syndicat mixte Rhône PLURIEL.

Syndicat mixte Rhône PLURIEL	Georges Bonnard, titulaire
	Claude Bonnel, suppléant

Suite aux élections départementales, Georges Bonnard n'étant plus conseiller départemental et ne siégeant, de fait, plus au syndicat mixte du Parc, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Claude Bonnel, en qualité de titulaire et Valérie Peysselon, en qualité de suppléante.

8 - ELECTION DE QUATRE MEMBRES DU BUREAU SUITE AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES.

La Présidente explique que suite aux élections départementales et à la désignation de nouveaux élus pour représenter les Départements de la Loire et du Rhône au sein des instances du Parc, il convient de procéder à une nouvelle élection des quatre élus appelés à siéger au Bureau du Parc.

Elle rappelle que conformément aux statuts du syndicat mixte la désignation a lieu au sein du collège des Départements.

Suite à l'appel à candidature, Mmes Valérie Peysselon, Alexandra Custodio et M. Hervé Reynaud, pour la Loire, et Mme Christiane Jury pour le Rhône, se sont déclarés candidats.

Département de la Loire :

Nombre de membres au sein du collège : 6

Nombre de votants : 4

Nombre de bulletins exprimés : 4

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

Alexandra Custodio : 4 voix
Valérie Peysselon : 4 voix
Hervé Reynaud : 4 voix

Alexandra Custodio, Valérie Peysselon et Hervé Reynaud sont élus au Bureau du Parc.

Département du Rhône :

Nombre de membres au sein du collège : 2
Nombre de votants : 2
Nombre de bulletins exprimés : 2

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant :

Christiane Jury : 2 voix

Christiane Jury est élue au Bureau du Parc.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Le bilan d'activité 2014 :**

Le bilan a été distribué lors de l'émargement.

Michèle Perez rappelle qu'une présentation de ce bilan avait été faite lors du Comité syndical de mars dernier. Sandrine Gardet avait animé cet échange avec un quizz. Michèle Perez précise qu'elle a souhaité que ce document soit clair et synthétique et qu'il est d'ores et déjà disponible sur le site internet du Parc.

➤ **Lancement officiel « d'Un projet pour un mandat » dans le cadre du programme Changer d'ère.**

Daniel Dürr, Vice-président en charge de l'éco citoyenneté présente cet appel à projet sur lequel il a travaillé avec le groupe de travail Changer d'ère.

Corinne Berger, Martine Mazoyer et Daniel Geysant, membres du groupe de travail, sont aux côtés de Daniel Dürr pour présenter l'appel à projet.

Il précise que cet appel à projet est l'aboutissement d'une démarche initiée à la fin du précédent mandat.

Le programme « Changer d'ère » est l'innovation la plus importante de la Charte Objectif 2025.

« *Un projet pour un mandat* » est un des volets de ce programme. Il s'adresse aux élus du mandat 2014-2020. Il est demandé de faire preuve d'innovation dans des domaines qui concernent l'évolution du territoire et de la planète.

L'appel à projet porte sur des domaines très variés, tout ce qui nous permettra de changer nos référentiels. La valeur ajoutée porte sur l'innovation. Daniel Dürr rappelle que les élus ont été élus aussi pour innover.

La réponse attendue à l'appel à projet porte autant sur le thème que sur la façon de procéder.

Il n'y aura qu'un seul appel à projet lancé pour cette mandature. L'accompagnement du Parc se déroulera sur plusieurs années.

Les projets seront sélectionnés en décembre par le groupe de travail. Ils pourront bénéficier d'un soutien logistique, technique et financier.

La demande peut porter sur une partie d'un grand projet.

Les communes, villes portes et intercommunalités peuvent déposer leur candidature, au plus tard le 15 octobre prochain.

Il n'y a pas de numérisation : la sélection se fera au regard de l'intérêt des projets et de la limite physique des techniciens du Parc.

L'originalité des projets présentés sera le critère prépondérant de sélection pour les membres du groupe de travail.

3 – Présentation des actions menées en matière de mobilité.

Michèle Pérez rappelle que l'habitude a été prise depuis le début de mandat de consacrer la dernière partie des séances de Comité syndical à un thème ou un enjeu particulier. En fin de séance précédente, il avait été question de la Charte Zéro pesticides en présence de la Frapna et de témoins issus de la Commune de Planfoy et de la Commune d'Annonay.

Cette séance est consacrée à un enjeu fort pour notre territoire : la mobilité. Elle indique que c'est l'occasion de dresser un bilan de nos 6 années d'expérience dans ce domaine.

Elle en profite pour remercier Rachel Voron, chargée de mission mobilité du Parc, pour l'implication et le dynamisme dont elle a fait preuve durant toutes ces années. Expérimenter n'est jamais facile puisqu'il est souvent nécessaire de convaincre sur des actions parfois vues comme farfelues. Elus et techniciens du Parc, doivent donc faire preuve d'une force de conviction sans faille, et c'est donc toujours avec plaisir et satisfaction que nous voyons aboutir des actions telles que celle-ci. Il rappelle qu'il reste bien sûr des choses à faire, de défis à relever mais invite les élus à prendre le temps ce soir de revenir sur tout le travail déjà accompli.

Elle remercie également Odile Proust et Anne de Beaumont, les deux élus qui se sont énormément impliquées dans ce dossier, notamment lors du mandat précédent.

Michèle Pérez indique qu'Anne de Beaumont, qui continue à s'impliquer sur la mobilité, ne pouvait être présente ce soir mais qu'elle a tenu à faire passer un message au Comité syndical. Michèle Pérez fait une synthèse du mail qu'elle lui a adressé.

Anne De Beaumont rappelle l'enjeu majeur de la mobilité pour toute collectivité locale ou tout citoyen, notamment engagés dans la mobilisation climat de cette année 2015, mais plus encore pour le Parc du Pilat confronté à des coûts énormes pour les foyers pilatois. Elle revient sur l'implication du Parc dans le projet TEPOS (Territoire à Energie Positive), donnant l'obligation d'être autant à la hauteur sur ces questions de mobilité.

Anne De Beaumont rappelle que voilà plus de cinq ans que le Parc du Pilat est pilote en France grâce à notre outil exemplaire de MOPI, maison de la mobilité en milieu rural et de montagne moyenne. Il importe de continuer à porter ce projet pilote. Il lui paraît essentiel que d'autres élus du Parc s'impliquent dans ce chantier pour que le groupe de travail mobilité ait du sens et puisse continuer à engager des actions sur notre beau territoire.

Rachel Voron explique que le Parc travaille sur la mobilité depuis 2010. Aujourd'hui, la mobilité est inscrite dans la Charte Objectif 2025.

La mobilité se définit comme la capacité à se déplacer : cela recouvre les moyens de transport, l'information sur ces moyens de transport, le fait de se déplacer en sécurité, d'être guidé, la capacité matérielle et physique de prendre ces transports.

Les Autorités organisatrices des Transports deviennent des Autorités organisatrices de mobilité.

La voiture peut apparaître comme un moyen magique de se déplacer. Sauf que tout le monde n'a pas la capacité matérielle et physique d'en avoir une, c'est une source d'isolement social.

Elle rappelle que la voiture représente un coût financier, environnemental (le transport est le 1^{er} émetteur de Gaz à effet de serre, la voiture venant devant les poids lourds et l'avion), social (incivilité), et sanitaire (paradoxe : nous sommes de plus en plus mobiles mais aussi de plus en plus sédentaire).

La mobilité durable ou éco mobilité c'est choisir le mode de transport adapté à un trajet.

Le défi climatique peut aujourd'hui être saisi de manière positive.

Rachel Voron indique que l'enjeu est partagé entre les habitants et les visiteurs. Chaque année les habitants effectuent 390 millions de km, les visiteurs 389 millions. Elle souligne les actions mises en place par la Maison du Tourisme via son site internet et le guide Parenthèse sans voiture qui promeut une offre touristique sans voiture.

Pendant ces dernières années, le maître mot a été « s'organiser », travailler sur ce qui existe déjà dans les domaines suivants :

- Potentiel du vélo et de la marche à pied : 50% des trajets font moins de 3 km. Le Vélo à assistance électrique est un levier important. Permet de redonner vie au centre bourg.
- La voiture partagée : un guide, distribué en séance a été réalisé en lien avec la Région Rhône Alpes. Une étude présente la voiture comme le transport en commun du futur. Concernant le covoiturage, le Parc a créé une plateforme en 2010, puis, chacun des Départements en a créée une. En 2016, une plateforme régionale va voir le jour. Celle du Pilat lui sera rattachée.
- Transports en commun : coordination avec les Départements.

Aujourd'hui il s'agit de poursuivre le lien entre les usagers et les aménageurs et décideurs, de consolider et structurer.

Michèle Perez remercie Rachel Voron pour ce retour d'expérience riche d'enseignements et de pistes à poursuivre.

Elle accueille ensuite deux témoins :

- M. Fusillier, Président de l'ADMR de Saint Pierre de Bœuf,
- Vincent Bracco, représentant la commune de Condrieu.

M. Paul Fusillier, explique que l'ADMR vient en aide aux personnes de la naissance à la fin de vie. Dans le Pilat, il n'est parfois pas possible d'accéder à un transport en commun même si il n'est parfois qu'à 200 mètres. L'ADMR a souhaité redonner une autonomie de décision aux personnes, qu'elles ne soient plus tributaires de quelqu'un pour sortir.

Un service de transport à la demande a été mis en place il y a 3 ans :

- nombre de clients : de 7 au départ à 50 aujourd'hui,
- déplacements : de 2 à 3 fois par semaine à 4 ou 5 fois par jour aujourd'hui,
- véhicule : trajets effectués au départ avec le véhicule du bénévole, avec un véhicule dédié acheté par l'ADMR aujourd'hui.

L'ADMR organise du transport en commun en fonction de là où les personnes veulent aller. Il y a 20 bénévoles, chacun assure le service 1 semaine toutes les 8 semaines.

Exemples de tarifs : de Saint Pierre de Bœuf à Condrieu (4€ aller-retour), à Vienne ou Annonay (10€ aller-retour).

Le service bénéficie aux personnes âgées et/ou porteuses d'un handicap. Il peut aussi s'adresser à des personnes en incapacité de conduire momentanément, quel que soit leur âge.

Il n'y a pas de condition de revenu.

Lors de la mise en place du service, un contact avait été pris avec le principal taxi du secteur. Il a indiqué qu'il n'y avait pas de concurrence car les personnes transportées par l'ADMR n'auraient de toute façon jamais pu payer un trajet en taxi.

Les personnes ayant une aide de la CARSAT ne peuvent pas bénéficier du service.

Vincent Bracco, adjoint à la mobilité à Condrieu (4 000 habitants) présente la zone de rencontre mise en place en 2013 en centre bourg. Il précise que dans le centre ancien la voirie (rues étroites, pas de trottoirs) n'est pas adaptée à la voiture mais qu'elles sont pourtant nombreuses. Dans le centre, il y beaucoup de commerces de proximité mais on constate aussi une circulation de transit. Tout cela génère un sentiment d'insécurité pour les piétons et les cyclistes qui, de fait, privilégient eux aussi les déplacements en voiture, plus sécurisants.

La zone de rencontre est limitée à 20km/heure. Un grand panneau est installé en entrée et sortie de zone. Il représente un grand piéton, un moyen vélo et une petite voiture. Le piéton est prioritaire. La zone est à sens unique, les cyclistes circulent en contre sens.

Depuis l'instauration de cette zone, les élus de Condrieu ont constaté une évolution sensible de la pratique du vélo. Des parkings à vélo ont été mis en place.

Cela a permis également de mettre en place deux lignes de pédibus.

Vincent Bracco insiste sur la nécessité de bien réfléchir à la communication et aux aménagements.

Michèle Perez remercie les deux témoins et propose de passer à la remise des prix Pilat du challenge « Au travail, j'y vais autrement ! ».

Elle rappelle que ce challenge, organisé par la Région Rhône Alpes a lieu chaque année. Il vise à faire tester, lors d'une journée un peu exceptionnelle, d'autres solutions pour se rendre à son travail que seul dans sa voiture.

Thérèse Corompt représente la Région Rhône Alpes et remettra à ses côtés, les prix aux participants et aux lauréats.

Elle indique que le 4 juin dernier, 135 salariés du Pilat sont venus autrement au travail : vélo, covoiturage, marche, télétravail ! 716 Km effectués différemment !

Dans les établissements participants, cette expérience a permis d'initier de nouvelles organisations pour se rendre au travail le matin, tester le co-voiturage avec ses collègues, oser le vélo, ... des alternatives à renouveler à l'occasion ...

Les 15 structures qui ont participé au challenge sont les suivantes :

- la Communauté de communes des Monts du Pilat,
- la Mairie du Chavanay,
- l'entreprise CHIEZE à Chavanay,
- la mairie de Pélussin,

- l'hôpital de Pélussin,
- Pilat Immobilier à Pélussin,
- le Parc du Pilat, la Maison du Tourisme, l'association Inter Parcs du Massif Central, le Conservatoire Botanique national du Massif Central, structures basées à la Maison du Parc,
- l'île du Beurre à Tupin et Semons,
- l'hôpital de Condrieu,
- la Caisse d'épargne de Condrieu,
- l'Association Familiale de Condrieu,
- la mairie de Condrieu.

Chaque structure participante est récompensée : un gobelet à chaque salarié et pour chaque participant un bon pour une visite de la Maison du Parc en famille avec un audioguide. Sur remise du bon, un cadeau sera offert.

Michèle Perez indique que l'entreprise Chieze a gagné un prix départemental dans la catégorie Télétravail avec 189,9 km d'économisés.

LAUREATS DE CETTE EDITION 2015 :

Michèle Perez rappelle que c'est la mobilisation des salariés qui compte : les gagnants sont les établissements qui ont le plus fort taux de participation (nombre de salariés venus en mode alternatif par rapport au nombre de salariés présents le jour du challenge).

En cas d'égalité, le nombre de kilomètres en report modal départage les ex æquo.

- Dans la catégorie « Moins de 10 salariés », l'île du Beurre, avec 55 % de taux de participation.
- Dans la catégorie « 10 à 49 salariés », la Communauté de Communes des Monts du Pilat, avec 89 % de participants.
- Dans la catégorie « plus de 50 salariés », l'hôpital de Condrieu, avec 27% de participants.

Chaque lauréat reçoit un bon pour une semaine de prêt d'un vélo électrique, week-end inclus, permettant ainsi de tester ce mode de déplacement sur des trajets domicile-travail ou des trajets personnels.